

**Réf. : DEC/2016/n° 43/7.1**

**Objet : Modification des tarifs de l'Ecole de Musique – Année 2016-2017**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire au titre des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**Vu** la délibération n° 2015-66 prise par le conseil municipal le 17 Juin 2015 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs de l'Ecole de Musique sont modifiés comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE d'AIGUES-MORTES	ANNEE 206-2017
<b>NOUVEAUX TARIFS</b>	
<b>ENFANTS</b>	Cours
Eveil musical 1 enfant de moins de 6 ans	120 €
Eveil musical pour 2 enfant de moins de 6 ans	220 €
Instrument et solfège 1 enfant (1/2 h instrument, 1h solfège)	270 €
Instrument et solfège pour 2 enfants	450 €
Instrument et solfège pour 3 enfants	620 €
<b>ADULTES</b>	Cours
1/2 h cours instrument	200 €
supplément par 1/4 h supplémentaire ( limite 1 h)	100 €
<i>soit pour 1 h</i>	400 €
Cours collectif de solfège 1/2h	50 €
<b>COURS D'ENSEMBLE MUSICAL OU VOCAL</b>	Cours
ensemble musical ou vocal 1 enfant	110 €
ensemble musical ou vocal pour 2 enfants	210 €
ensemble musical ou vocal pour 3 enfants	280 €
Stage musical de 5 jours	110 €
<b>CHORALE : CŒUR D'AIGUES-MORTES</b>	Cours
Cours collectif par personne	110 €
Cours collectif par personne non imposable	60 €

Les frais d'inscription sont fixés à 60 € par personne.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Aigues-Mortes, le 14 Juin 2016



Le Maire,  
Pierre Maumejean

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 14 Juin 2016
- date d'affichage : 14 Juin 2016

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture  
030-21300037-20160614-DEC2016-43-AU  
Date de télétransmission : 14/06/2016  
Date de réception préfecture : 14/06/2016  
- Page 2 sur 2